

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION



**BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2015
PERSPECTIVES 2016**

VALIDE LORS DE LA CLE DU 11 FEVRIER 2016



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier

42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC

Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Site internet : <http://alagaly.wix.com/sagehautallier>

Avec la participation financière de :



Établissement public à caractère
intercommunal de droit public



SOMMAIRE

I. LES TEMPS FORTS 2015	3
II. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte	4
1. <i>Présentation du territoire.....</i>	4
2. <i>Masses d'eau concernées par le SAGE du Haut-Allier</i>	5
3. <i>L'organisation autour du SAGE</i>	8
↳ <i>La Commission Locale de l'Eau (CLE)</i>	8
↳ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau</i>	8
↳ <i>Les commissions thématiques et géographiques</i>	9
4. <i>La structure porteuse :</i>	9
↳ <i>Présentation</i>	9
↳ <i>Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :</i>	10
III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	11
1. <i>Historique :</i>	11
2. <i>Retour sur la phase de consultation des assemblées :</i>	12
IV. LES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU	14
1. <i>La Commission Locale de l'Eau.....</i>	14
2. <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	15
3. <i>Les avis de la CLE ou du bureau</i>	16
V. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE	16
1. <i>Les missions techniques de l'animatrice :</i>	16
↳ <i>Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :</i>	17
2. <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :</i>	18
↳ <i>Suivis administratif et financier :</i>	18
3. <i>Appui aux initiatives locales :</i>	18
↳ <i>Suivi de la qualité des eaux de baignade :</i>	18
VI. INFORMATION / COMMUNICATION.....	20
1. <i>Communication :</i>	20
2. <i>Intervention scolaire :</i>	21
3. <i>Site internet :</i>	21
4. <i>Exposition :</i>	21
5. <i>Sensibilisation :</i>	21
6. <i>Valorisation du projet de réaménagement du barrage de Poutès :</i>	21
VII. BUDGET ET FINANCEMENT.....	22
VIII. BILAN - PERSPECTIVES.....	22

I. LES TEMPS FORTS 2015

Janvier

Avis de la CLE sur le projet de SDAGE 2016-2021



Mars à juillet

Consultation des assemblées sur le projet de SAGE du Haut-Allier

Juin

Réactivation du Comité relatif à la gestion de la retenue de Naussac



Octobre

- Renouveau de la CLE suite aux élections cantonales
- Election de Francis Rome à la Présidence de la CLE

Novembre

Préparation de la phase d'enquête publique



II. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte



1. Présentation du territoire

La situation géographique à l'extrémité amont du bassin Loire Bretagne confère au bassin versant du Haut-Allier une responsabilité stratégique pour la préservation des ressources en eau du bassin de la Loire.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier porte depuis 2005 un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant du Haut-Allier.

Le SAGE a un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau. Son objectif est de trouver un équilibre durable entre les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

C'est au SAGE notamment que revient la mission de préciser, en concertation avec les acteurs d'un bassin, les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.

Le bassin versant en quelques chiffres :

Superficie	2 680 km²
Nombre d'habitants	38 827 habitants
Nombre de communes concernées	165 communes
Linéaire de la rivière Allier du bassin du Haut-Allier	153 km des sources de l'Allier jusqu'à Vieille-Brioude
Régions concernées	2 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Départements concernées	5 départements : Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy de Dôme

2. Masses d'eau concernées par le SAGE du Haut-Allier

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : **les masses d'eau**. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour laquelle on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE du Haut-Allier comptabilise :

▪ 43 masses d'eau « cours d'eau »

Objectifs de bon état écologique des masses d'eau superficielles (SDAGE 2016-2021)	1		2		3		4		5		6		7		Haut-Allier	
	SOURCE DE L'ALLIER ET AFFLUENTS		GRANDRIEU CHAPEAUROUX		AFFLUENTS DU DEVES		ANCE SEUGE DESGES		FIOULE MARSANGE		CRONCE CEROUX		SENOUIRE			
Bon état 2015	132 km	100 %	90 km	72 %	106 km	92 %	73 km	61 %	19 km	27 %	113 km	83 %	35 km	36 %	568 km	71 %
Bon état 2021			34 km	28 %	10 km	8 %	47 km	39 %	35 km	50 %	24 km	17 %	63 km	64 %	213 km	27 %
Bon état 2027									16 km	23 %					16 km	2 %
Total général	132 km		124 km		116 km		120 km		70 km		137 km		98 km		797 km	

▪ 2 masses d'eau « plans d'eau »

Masses d'eau "plan d'eau"		Etat écologique	Etat chimique	Delai bon état écologique
FRGL098	RETENUE DE POUTES	Bon	Bon état	2015
FRGL113	RETENUE DE NAUSSAC	Bon	Bon état	2015

▪ 2 masses d'eau « souterraines »

Masses d'eau souterraines		Etat chimique	Objectif bon état chimique	Paramètre faisant l'objet d'un report de l'objectif chimique	Etat quantitatif	Objectif bon état quantitatif
FRG100	MONTES DU DEVES	Bon	2021	Pesticides	Bon	2015
FRG096	MASSIF DU CANTAL bassin versant de la Loire	Bon	2015		Bon	2015
FRG049	MARGERIDE bassin versant de l'Allier	Bon	2015		Bon	2015

Les tableaux ci-dessus (source : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021) et les cartographies ci-après (source : Agence de l'Eau Loire Bretagne, données 2013), présentent l'état des masses d'eau du SAGE du Haut-Allier ainsi que leur objectif d'atteinte du bon état écologique.

Bassin Loire-Bretagne SAGE Haut Allier

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

Etat	Niveau de confiance de l'état		
	Bon	Moyen	Mauvais
Très bon	Vert clair	Vert clair	Vert clair
Bon	Vert clair	Vert clair	Vert clair
Moyen	Vert clair	Vert clair	Vert clair
Mauvais	Vert clair	Vert clair	Vert clair
Élevé	Vert clair	Vert clair	Vert clair
Moyen	Vert clair	Vert clair	Vert clair
Faible	Vert clair	Vert clair	Vert clair

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance : Etat ou potentiel écologique

- Élevé (E) : Vert clair
- Moyen (M) : Vert clair
- Faible (F) : Vert clair
- Très bon : Vert clair
- Bon : Vert clair
- Moyen : Vert clair
- Médiocre : Vert clair
- Mauvais : Vert clair
- Information non disponible : Vert clair

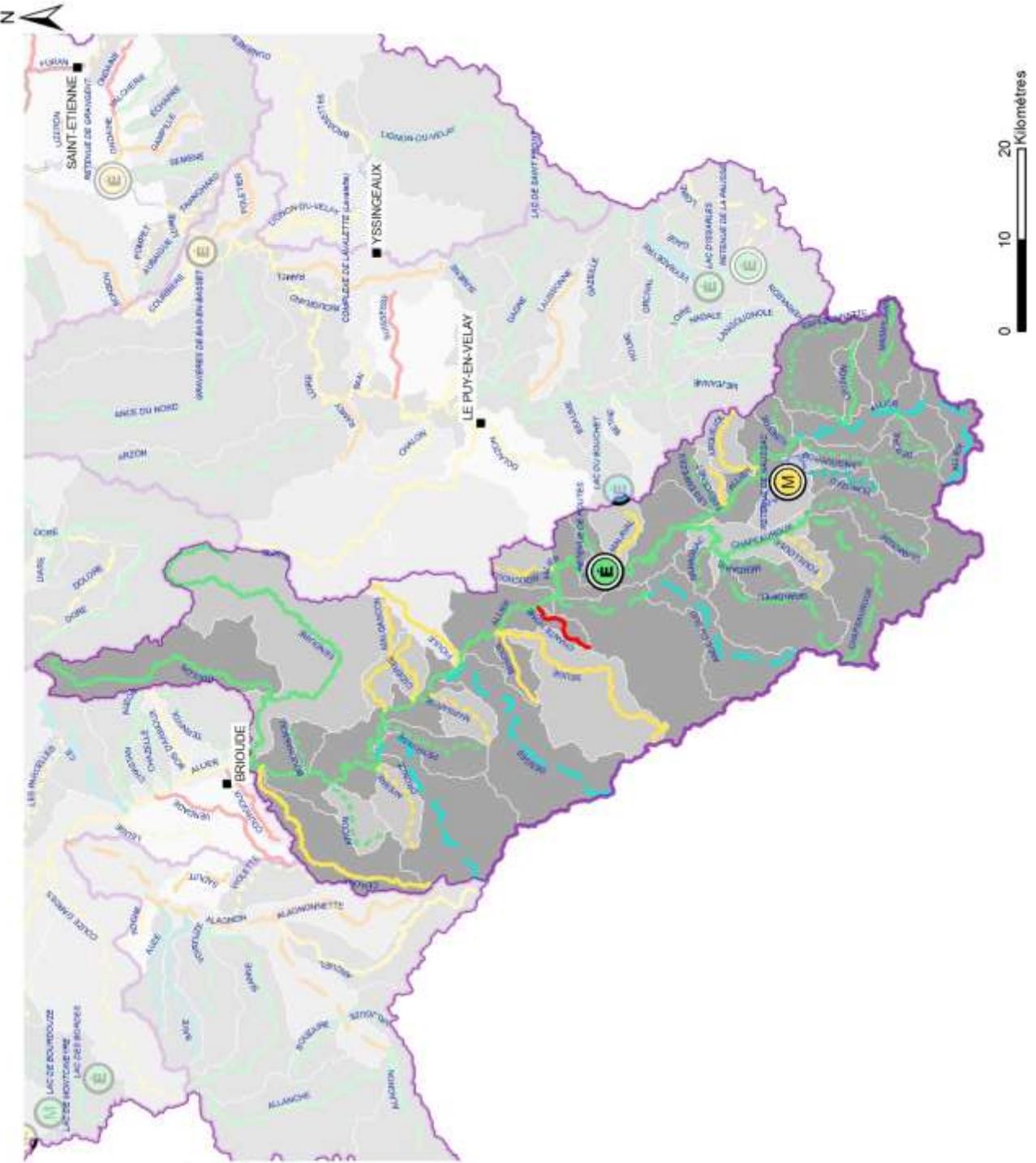
- MEFM MEA : Cercle gris
- MEN : Cercle gris
- MEFM MEA : Double ligne grise
- MEFM MEA : Cercle gris
- MEFM MEA : Cercle gris
- Masse d'eau surfacique : Rectangle hachuré

Echéances des objectifs

- 2015 : Rectangle gris foncé
- 2021 : Rectangle gris foncé
- 2027 : Rectangle gris foncé
- objectif moins strict : Rectangle rose
- villes principales : Carré noir
- SAGE : Rectangle violet

Etat écologique 2013 des eaux de surface

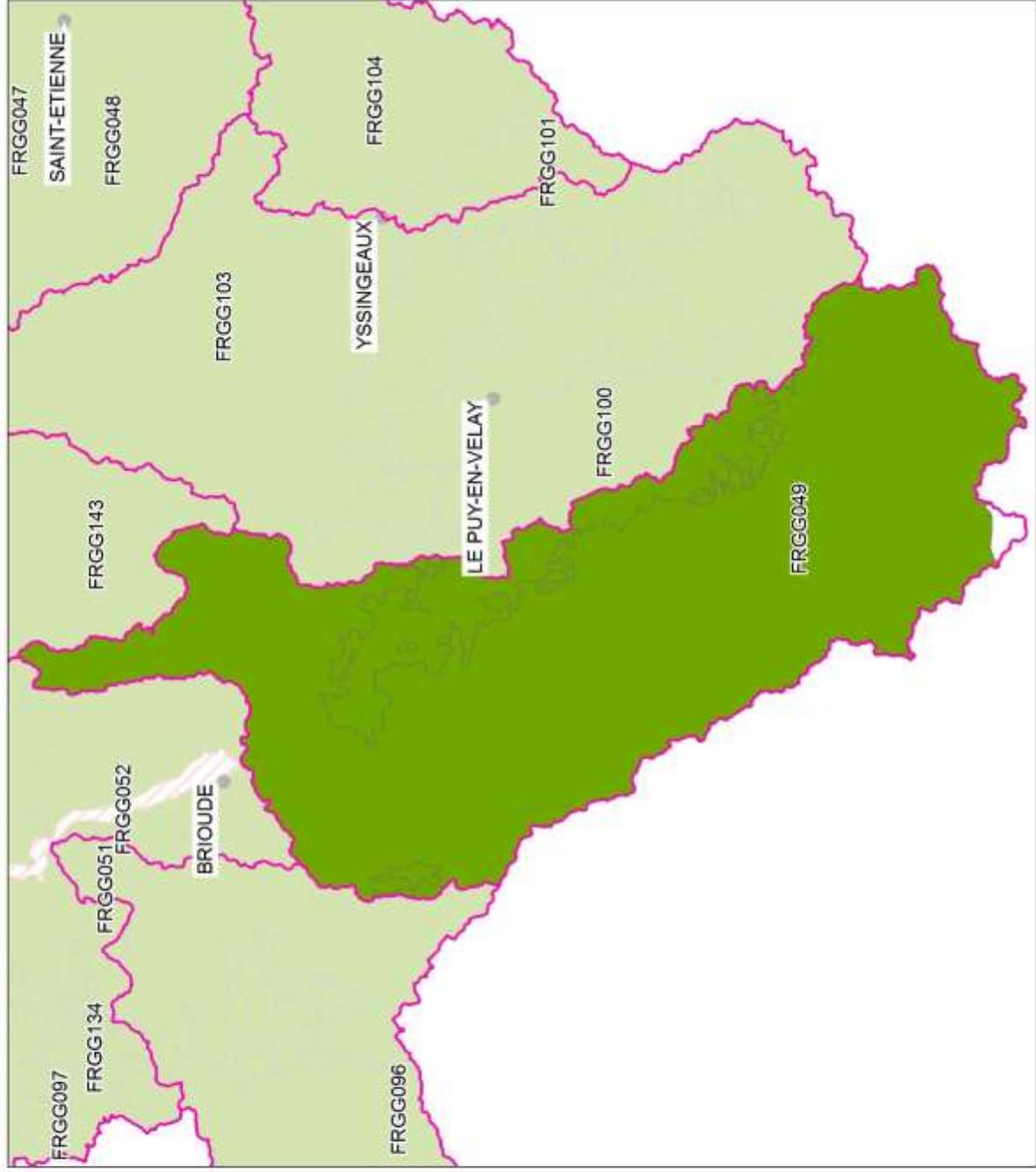
Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



Bassin Loire-Bretagne SAGE Haut Allier

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013



Etat et objectifs chimiques

Masses d'eau en bon état

- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027

Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

Tendance significative et durable à la hausse

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

- VILLES PRINCIPALES
- SAGE



©EO Carthage Loire Bretagne 2010 - DEP - 2011/2014
Agence de l'eau Loire Bretagne 2015

3. L'organisation autour du SAGE

↳ La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1^{er} juin 2011 et 20 janvier 2012. Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013. Les élections municipales de mars 2014 et cantonales de mars 2015 ont généré la prise d'arrêtés modificatifs en date du 6 octobre 2014 et du 9 octobre 2015.

La CLE est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes.

La CLE est composée de 44 membres répartis en trois collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (22 membres)
- Le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (fédérations départementales de pêche, association SOS Loire vivante, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambres d'Agriculture, sports d'eaux vives, EDF, syndicat des producteurs forestiers...) (11 membres)
- Le collège des représentants de l'état et ses établissements publics (Préfets, DREAL, Agence de l'eau, ONEMA, ONF...) (11 membres)

↳ Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations. Il est composé de 16 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Zoom sur la composition du bureau de la CLE

Les représentants des usagers :

- M. le Directeur de l'Unité de Production Centre d'EDF ou son représentant
- Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Lozère ou son représentant
- M. le Président de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire ou son représentant
- M. le représentant de France Hydro-électricité

Les représentants de l'Etat :

- M. le Délégué Régional de l'ONEMA ou son représentant
- M. le Chef de la MISEN de Haute-Loire ou son représentant
- M. le Chef de la MISEN de la Lozère ou son représentant
- M. le Directeur de la Délégation Allier Loire-Amont de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant

Les représentants des Collectivités Territoriales* :

- M. ROME, Président de la CLE
- M. ARCHER, Vice-Président de la CLE
- M. BOUDOU, Maire de Védrines Saint Loup
- M. CHAMPEL, Maire de Saint Etienne de Lugdarès
- M. HOENNER, Maire de Saint Germain L'Herm
- M. SOUCHON, Président de la communauté de communes du Haut-Allier

* = Suite aux élections régionales de décembre 2015, deux représentants du collège des élus devront être désignés au sein du bureau

↳ Les commissions thématiques et géographiques

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du CNSS
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, (*Président en attente de désignation*)
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

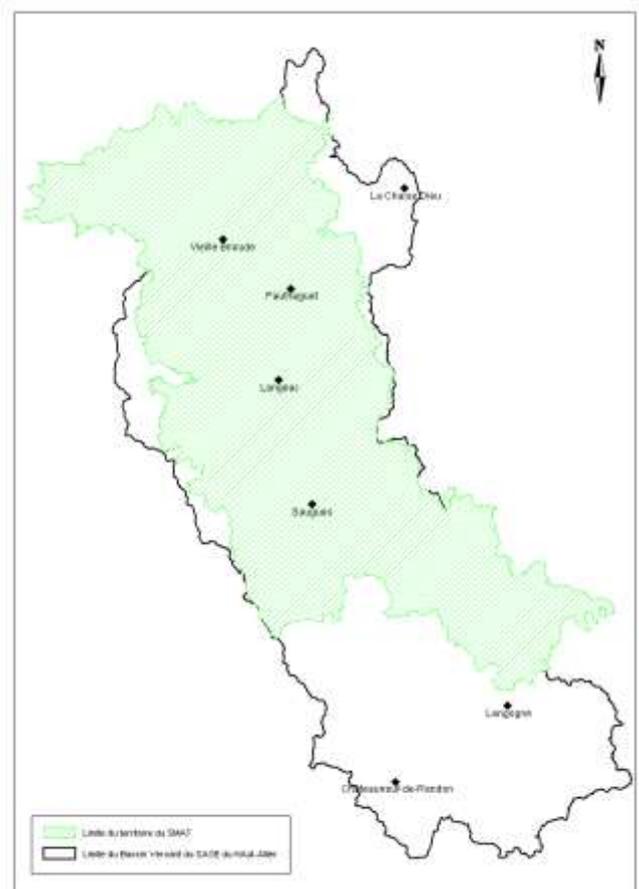
Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

4. La structure porteuse :

↳ Présentation

Créé en 1984, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier rassemble aujourd'hui 114 Communes (par l'adhésion de leurs Communautés de communes) du département de la Haute-Loire. Le SMAT a orienté très rapidement ses missions vers le développement durable, en fondant ses projets sur un environnement de haute qualité. C'est ainsi qu'il a construit la Salmoniculture du Haut-Allier, qu'il a accompagné la création du Conservatoire National du Saumon Sauvage, qu'il anime la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut-Allier, qu'il porte un Pays d'Art et d'Histoire, qu'il pilote la mise en place d'un réseau Natura 2000 sur son territoire et qu'il est à l'origine du projet de Parc Naturel Régional Sources et Gorges de l'Allier.

La cartographie ci-contre présente le territoire du SMAT (en vert) et les limites du bassin versant du SAGE du Haut-Allier (en noir).



↳ *Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :*

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, le SMAT met à disposition de la Commission locale de l'Eau, un animateur.

Depuis mars 2011, Aude Lagaly occupe ce poste à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD. Elle est épaulée par le secrétariat du SMAT pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique et par le service administratif pour la comptabilité à hauteur de :

- 0.13 ETP pour la comptabilité et l'administratif
- 0.05 ETP pour le secrétariat

La cellule d'animation est encadrée par Valérie SIMON, directrice du SMAT du Haut-Allier.

De janvier à avril 2015, Marion BENAMARA a remplacé Aude LAGALY durant son congé maternité.

Zoom sur les principales missions de la cellule d'animation

En tant que structure porteuse de l'élaboration du SAGE, le SMAT a en charge de réaliser les missions suivantes :

- La gestion administrative, technique et financière relative au SAGE du Haut-Allier,
- L'animation de la concertation autour du projet de SAGE du Haut-Allier,
- La réalisation des différentes étapes d'élaboration du projet de SAGE du Haut-Allier,
- Le suivi et la contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Allier,
- La communication et la sensibilisation autour du projet de SAGE du Haut-Allier.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

I. Historique :

Le SAGE du Haut-Allier termine actuellement sa phase d'élaboration.

L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieus aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment, ne seraient pas tous satisfaits.

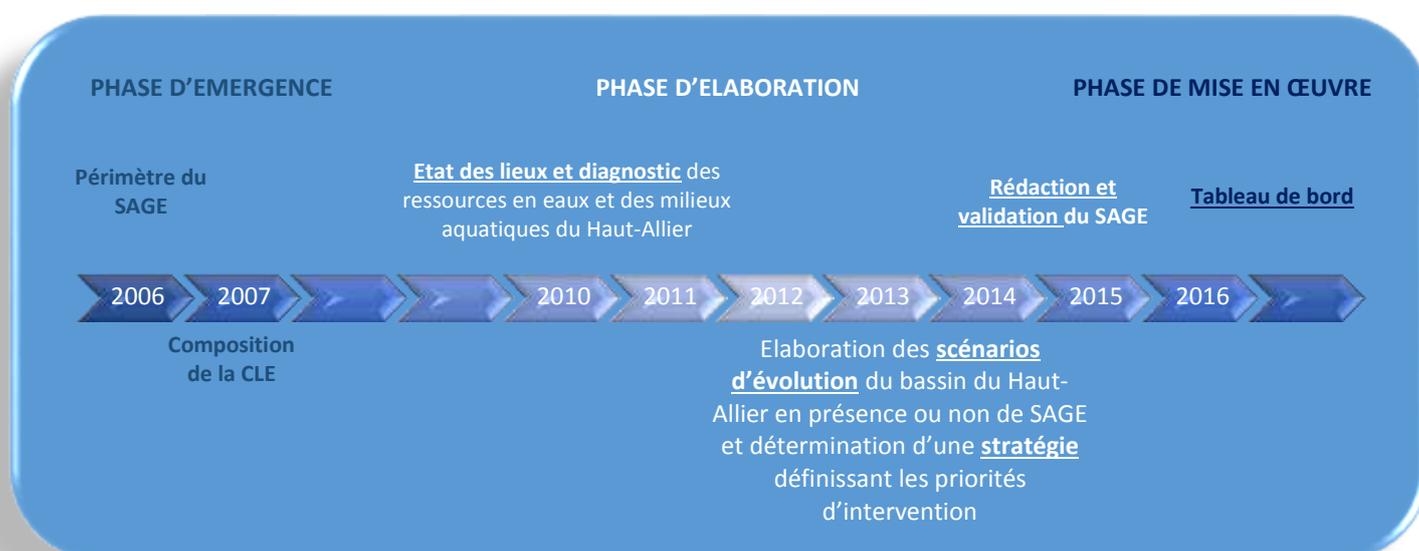
Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

La stratégie du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, **la rédaction des documents du SAGE**. Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau, le règlement, l'atlas cartographique ainsi que l'évaluation environnementale ont été rédigés durant l'année 2014 et approuvés.

L'année 2015 a été consacrée **aux phases administratives de consultation des assemblées à la préparation de la phase d'enquête publique**, en partenariat avec les services de la préfecture de Haute-Loire.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes de la procédure.



2. Retour sur la phase de consultation des assemblées :

Le Projet de SAGE du Haut-Allier constitué du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) accompagné de son atlas cartographique, du règlement et du rapport environnemental a été validé et adopté par les membres de la CLE lors de la séance plénière du 18 décembre 2014.

Le projet a ensuite été présenté lors de la **commission de planification du 25 mars 2015 à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le comité de bassin a rendu un avis favorable lors de sa séance plénière du 9 avril 2015.**

La phase de consultation des assemblées s'est tenue du 30 mars au 30 juillet 2015, et a sollicité l'avis de 272 organismes.

Assemblées consultées	
Conseils généraux	5
Conseils régionaux	3
Chambres consulaires	24
Communes	165
Groupements communes compétents	55
EPTB : Ep Loire	1
Parcs naturels régionaux	3
COGEPOMI	1
Comités de bassin	3
Préfectures	7
Autorité Environnementale	1
CLE des SAGEs limitrophes	4
TOTAL	272

Afin de faciliter l'appropriation des documents du SAGE par les élus locaux, il a été proposé de présenter le projet à chaque organisme consulté.

Sur demande du Président de la Communauté de Communes du Haut-Allier, **une réunion de présentation a été organisée à destination de l'ensemble des élus de Lozère et d'Ardèche** concernés par le SAGE, le 17 juin 2015 à Naussac.

L'animatrice a également présenté le projet de SAGE du Haut-Allier :

- au conseil communautaire de Cayres-Pradelles, le 27 juillet 2015
- à la CLE du SAGE Alagnon, le 9 juillet 2015.

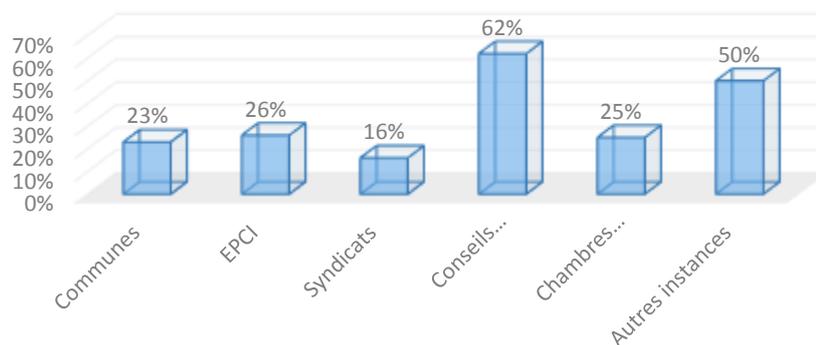
Des supports de présentation ont également été réalisés pour faciliter la présentation du SAGE lors des conseils municipaux.

Les résultats de cette consultation sont présentés synthétiquement dans le tableau ci-après.

Consultation des assemblées			
	Nombre	Pourcentage (%)	
Nombre d'assemblées consultées	272	100	
Nombre d'assemblées ayant délibéré	70	25,7	
Avis			
Avis favorables	237	87,13	91,54
Avis favorables avec remarques/observations	10	3,68	
Avis favorables avec réserves	2	0,74	
Avis défavorables	19	6,99	
Avis réservés	4	1,47	

Pour les 202 assemblées dont la délibération sur le projet de SAGE du Haut-Allier n'a pas été transmise, l'avis est réputé comme étant favorable.

Taux de réponse par type d'instance



Au terme de cette phase de concertation, plusieurs remarques et éléments non substantiels ont été intégrés au projet de SAGE avant l'enquête publique.

Un bilan de la concertation a été rédigé par la cellule d'animation et validé par les membres de la CLE lors de la séance plénière du 20 octobre 2015. Ce document, ainsi que le recueil des délibérations, sont disponibles sur le site internet du SAGE.

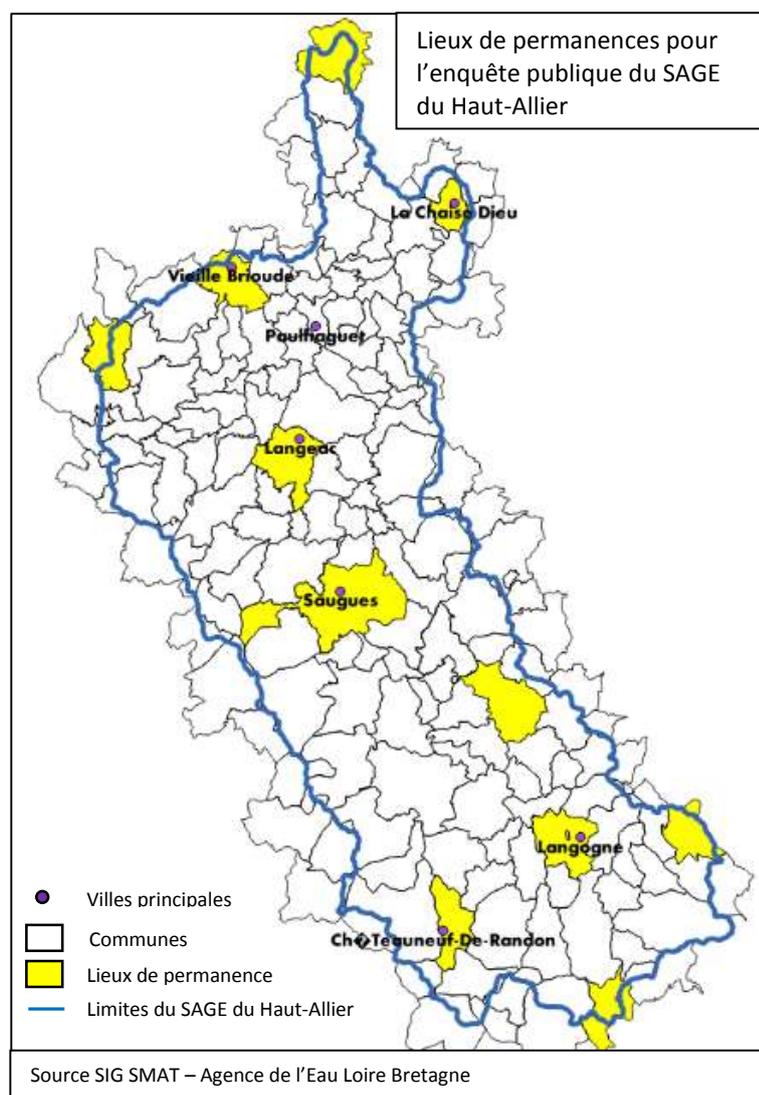
La cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier a ensuite organisé en partenariat avec les services de la Préfecture de la Haute-Loire, la phase d'enquête publique.

Suite à la sollicitation de la Préfecture de Haute-Loire, le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, en date du 25 novembre 2015, a désigné une commission d'enquête, constituée de 4 membres.

L'enquête publique se déroulera du 4 janvier au 3 février 2016. Les commissaires enquêteurs effectueront 12 permanences dans les communes suivantes :

- Haute-Loire = Langeac (2 permanences), St Haon, La Chaise Dieu, Vieille Brioude, Saugues
- Lozère = Châteauneuf de Randon, La Bastide Puy Laurent, Langogne
- Ardèche = Lanarce
- Puy-de-Dôme = Saint Germain l'Herm
- Cantal = La Chapelle Laurent

Le lundi 21 décembre 2015, les commissaires enquêteurs ont rencontré l'animatrice, le Président de la CLE et la directrice du SMAT du Haut-Allier pour échanger sur le contenu du projet de SAGE.



IV. LES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

1. La Commission Locale de l'Eau

Afin de construire un projet de SAGE partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, un important travail de concertation est mené au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). La composition de cette commission est définie par arrêté préfectoral et rassemble les acteurs les plus représentatifs du Haut-Allier.

Suite aux élections départementales de 2015, plusieurs représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics locaux ont changé. Un nouvel arrêté de composition de la CLE a donc dû être établi. De ce fait, la CLE, dans sa nouvelle configuration, s'est réunie **le 20 octobre 2015**.

Membres de la CLE lors de la réunion du 20 octobre 2015			
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Quorum des 2/3 atteint
44	23	10	OUI

L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président et du vice-président de la CLE
- Présentation et validation du bilan d'activités 2014 de la CLE
- Présentation et validation du bilan de la concertation des assemblées sur le projet de SAGE ainsi que des modifications à apporter au projet avant enquête publique
- Avis de la CLE sur la consultation de la DREAL de bassin et de l'EP Loire sur les actions de repeuplement de saumons.



Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont élu à l'unanimité M. Francis ROME et M. Jean-Paul ARCHER respectivement en tant que Président et Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier. Le bilan d'activités 2014 a été validé.

↳ **Délibération n°2015-01** : Election du Président de la CLE

↳ **Délibération n°2015-02** : Election du Vice-Président de la CLE

↳ **Délibération n°2015-03** : Validation du bilan d'activités 2014, perspectives 2015

La deuxième partie de la réunion a permis de présenter l'ensemble des remarques reçues au cours de la phase de consultation des assemblées. Les précisions apportées et validées par les membres de la CLE ont été intégrées et signalées par un code couleur dans le projet de SAGE soumis à enquête publique.

↳ **Délibération n°2015-04** : Validation des modifications à apporter au projet de SAGE avant l'enquête publique

Dans un dernier temps, la CLE s'est positionnée sur l'ambition à avoir en ce qui concerne les opérations de repeuplement de saumons sur le bassin versant de l'Allier. Les membres de la CLE ont souhaité que l'objectif de 3000 saumons de retour à Vichy soit clairement affiché, et que l'alevinage en amont de l'ouvrage de Poutès soit envisagé afin de valoriser les futurs travaux d'aménagement.

↳ **Délibération n°2015-05** : Orientations relatives aux opérations de repeuplement de saumons

2. Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau de la CLE s'est réuni à quatre reprises.

Réunion du 23 janvier 2015, (Langeac) avec 13 membres du bureau présents sur 16 et 3 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Avis de la CLE sur le projet d'avenant au contrat territorial du bassin versant de la retenue de Naussac,
- Point d'information sur la consultation de la CLE sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne,
- Bilan sur le projet d'aménagement du barrage de Poutès.

Réunion du 30 mars 2015, (Langeac) avec 10 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Retour sur l'avis rendu par la commission de planification Loire-Bretagne sur le projet de SAGE du Haut-Allier
- Avis de la CLE sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, son programme de mesures et le PGRI

Réunion du 16 septembre 2015, (Langeac) avec 11 membres du bureau présents sur 16.

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan de la consultation des assemblées et présentation des points à modifier et/ou compléter,
- Point d'information sur l'enquête publique,
- *Situation hydrologique sur le département de la Haute-Loire durant l'été 2015 (non abordé),*
- Points divers :
 1. Echanges avec l'Etablissement Public Loire, sur le portage du SAGE en phase de mise en œuvre ;
 2. Consultation relative au repeuplement de saumons ;
 3. Préparation de la prochaine CLE.

Réunion du 18 novembre 2015, (Langeac) avec 8 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès,
- Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges,
- Réflexion sur le contenu et le calendrier de diffusion de la plaquette de communication du SAGE du Haut-Allier.

Dans le cadre de la consultation des assemblées, une réunion d'information à destination des élus de Lozère et d'Ardèche a été organisée le 17 juin 2015 à Naussac. Cette réunion a été l'occasion d'**expliquer l'outil SAGE aux élus qui ne siègent pas à la CLE**, puis dans un second temps **d'aborder la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »** (GEMAPI) issue de la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

L'intervention sur la GEMAPI a été réalisée par la Direction Départementale des Territoires de Lozère.

3. Les avis de la CLE ou du bureau

En 2015, la CLE, ou son bureau, a rendu plusieurs avis, présentés dans le tableau ci-dessous :

Organismes	Objet de la consultation	Avis formulé
Communauté de Communes Cévennes et Montagnes Ardéchoises	Avenant au Contrat territorial de Naussac	Avis favorable avec réserves
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Consultation sur le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021	Avis favorable avec réserves
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Consultation sur le programme de mesures du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021	Avis réservé
Agence de l'eau Loire Bretagne	Consultation sur le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021	Avis favorable
EP Loire/DREAL de bassin	Consultation sur les actions de repeuplements de saumons	Réponse au questionnaire envoyé
DREAL Auvergne	Reprofilage de la retenue de Poutès	Avis favorable
DDT 43	Demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges	Avis favorable avec réserves

V. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

1. Les missions techniques de l'animatrice :

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2015 :

- **D'informer les membres de la CLE** sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques;
- **De réaliser le suivi administratif des phases de consultation** des assemblées et d'enquête publique ;
- **De rédiger le bilan de la consultation des assemblées ainsi que les éléments de réponse** à apporter aux différents organismes consultés ;
- **D'intégrer les modifications dans le PAGD et le règlement suite à la consultation** (en collaboration avec le bureau d'études) ;
- **De rédiger l'ensemble des pièces nécessaire à la constitution du dossier d'enquête publique** ;
- De participer **aux actions de formation** engagées dans le cadre de la politique de l'eau (commission techniques territoriale Allier Loire Amont, séminaires animateurs SAGE, formation sur le logiciel Référentiel des Obstacles à l'écoulement de l'ONEMA, formation des professionnels régionaux en odonatologie,...) ;
- De contribuer aux **comités de pilotage** des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier (impact du débit de l'Allier sur les captages d'eau potable, bilan sur la continuité écologique en Haute-Loire, cartographie des cours d'eau en Haute-Loire et en Lozère...)

L'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE, du bureau de la CLE avec pour principales missions :

- la **préparation technique et logistique des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- l'**animation des réunions** de la CLE et/ou du bureau (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...)
- le **secrétariat de la CLE et du bureau** : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des délibérations ;
- l'**organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement ;
- la **présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours**, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état ;
- la **préparation des élections du Président et vice-Président de la CLE**
- la **préparation des avis consultatifs** formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- la **réalisation du bilan d'activités annuel** de la CLE.

↳ Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice suit et contribue aux opérations portées par les acteurs du bassin :

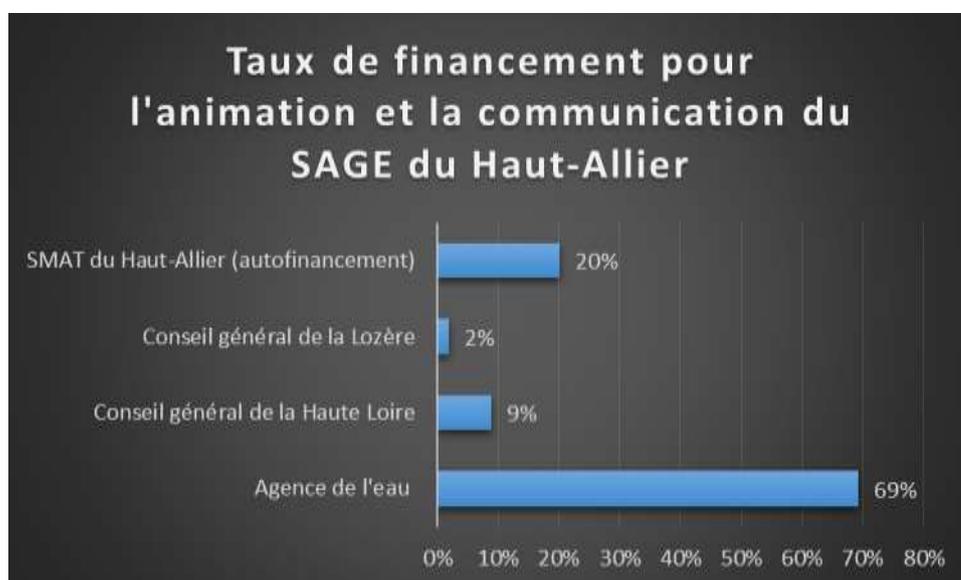
- Réunion des animateurs de SAGE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, les 3 et 4 février à Niort
- Réunion du Comité de Pilotage du CRE Zone Humide sur le Haut-Allier en Lozère, CEN Languedoc-Roussillon, le 10 mars à Mende
- Réunion de terrain pour l'aménagement du seuil de Luc (48), Fédération de pêche de Lozère, le 26 mars à Luc
- Réunion de travail sur la régularisation des captages d'eau potable de la ville de Langogne, le 10 avril à Langogne
- Réunion du comité de pilotage du Contrat Territorial de Naussac, CC Cévennes et Montagnes Ardéchoises, le 30 avril à Naussac
- Réunion Sur les Captages d'eau potable de l'Allier, ARS Centre, le 14 mai à Clermont Ferrand
- Réunion de la CLIC de Naussac, organisée par la Préfecture de Lozère, le 11 juin à Naussac
- Réunion sur le suivi des anciens sites miniers de Lozère, DREAL Languedoc-Roussillon, le 18 juin à St Jean-la-Fouillouse
- Réunion sur la cartographie des cours d'eau en Lozère, DDT 48, le 06 juillet à St Laurent du Muret
- Réunion sur la cartographie des cours d'eau en Haute-Loire, DDT 43, les 10 et 29 juillet au Puy en Velay et à St Paulien
- Réunion du comité de sécheresse de Haute-Loire, DDT 43, le 10 septembre au Puy en Velay
- Réunion des Présidents de CLE, Etablissement Public Loire, le 21 octobre à Orléans
- Réunion du Comité de suivi environnemental du barrage hydroélectrique de Poutès, Préfecture du Haute-Loire, le 23 novembre au Puy en Velay
- Réunion d'information sur la lutte contre l'ambrosie, organisée par le FREDON Auvergne le 1^e décembre à Clermont-Ferrand
- Réunion sur la continuité écologique en Haute-Loire, DDT 43, le 07 décembre au Puy en Velay
- Réunions techniques relatives au reprofilage de la retenue de Poutès, les 11 et 15 décembre, à Espaly St Marcel

2. Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :

Durant l'année 2015, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

↳ Suivis administratif et financier :

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (*La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe VII*). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier. Pour les plans de financement établis en 2015, le SMAT a pris en compte les modalités de subventionnement du 10^e programme de l'Agence de l'Eau. Le graphique ci-dessous présente les taux de participation de chaque co-financeur pour le financement de l'animation et la communication du SAGE (calculés au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).



L'animatrice a également pour mission de monter les dossiers de demande de subvention et de les envoyer aux différents co-financeurs. Pour l'animation et la communication de l'année 2016, les demandes de subvention ont été adressées en septembre 2015.

3. Appui aux initiatives locales :

↳ Suivi de la qualité des eaux de baignade :

Depuis plusieurs années, le SMAT en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, accompagne les communes dans la gestion de leur site de baignade, la réalisation de leur profil de baignade et l'application des recommandations qui en découlent.

Afin de limiter les risques sanitaires pour les baigneurs et de cibler les installations pouvant être source de pollution pour la rivière, une veille estivale a été mise en place en 2012 et 2013.

Dans l'optique de renforcer cette action, et pour établir une gestion préventive sur l'ensemble des 7 sites de baignade en rivières du Haut-Allier, le SMAT a employé, sous la responsabilité de l'animatrice du SAGE, durant trois mois un stagiaire chargé de mener à bien les missions suivantes :

- Relevés de température eau + air, transparence de l'eau, pluviométrie ;

- Observation de présence/absence d'algues, cyanobactéries, mousses, odeur ;
- Relai entre les mairies et l'ARS en cas de résultats insuffisants (précipitations > 15mm/j, turbidité < 90cm), et proposition de prise d'arrêtés d'interdiction temporaire de baignade ;
- Fréquentation des sites ;
- Recherche des sources de pollution potentielle, synthèse des résultats et propositions de pistes d'amélioration pour chacun des sites de baignade.

Afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ces actions, l'animatrice du SAGE, en partenariat avec l'ARS de la Haute-Loire, a organisé **une réunion d'information à destination des élus** possédant un site de baignade. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les élus sur l'importance d'appliquer les recommandations inscrites dans leur profil de baignade, et de leur présenter le projet de veille estivale qui permettrait d'atteindre un bonne qualité des eaux de baignade sur l'ensemble de l'axe Allier, et répondrait ainsi à un des objectif de qualité visé dans le SAGE.

Une seconde réunion avec l'ARS a ensuite été organisée en septembre 2014 pour dresser un bilan des actions menées et indiquer les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignade durant la saison estivale.

Une mise à jour du volet assainissement des profils de baignade des 7 sites de l'Allier (Monistrol d'Allier, Prades, Langeac, Chilhac, Lavoûte-Chilhac, Villeneuve d'Allier et Vieille Brioude) a également été effectuée par l'animatrice du SAGE en partenariat avec les agents du SATEA du département de la Haute-Loire.

VI. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2015, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE :

1. Communication :

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale, pour informer la population de l'avancée de la procédure.

Un point presse a spécifiquement été organisé en début d'année pour annoncer l'adoption du projet par les membres de la CLE.

La Montagne, le 4 avril 2015, page 13

Langeac → Vivre sa ville

ENVIRONNEMENT ■ Le Sage du Haut-Allier bientôt en phase d'action pour la protection des milieux aquatiques

Ultime étape pour la gestion des eaux

Après l'état des lieux et le diagnostic, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du Haut-Allier va entrer dans le vif du sujet. Pour une meilleure protection des milieux aquatiques.

INFOS PLUS

Structures. Le Syndicat mixte d'aménagement du territoire (Sinet) du Haut-Allier, est la structure porteuse de l'élaboration du Sage. La Commission locale de l'eau (CLE), composée à un parlement local de l'eau, est l'instance politique qui élabore et suit le Sage. La CLE du SAGE du Haut-Allier est composée de 44 membres répartis en 3 collèges : représentants des usagers, de l'État et les élus.

des ouvrages de franchissement des cours d'eau, la protection des zones humides, l'encadrement des plans d'eau existants et de la création de nouveaux plans d'eau, souligne Franck Noël-Baron. En fait abstraction pourrait rendre plus compliqués à l'avenir les financements attribués d'ordinaire par l'État, la Région et le Département ». En d'autres termes, ce règlement aura la vertu de renforcer et de préciser la réglementation en vigueur pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. ■

DES OUTILS À L'ÉCHELLE D'UN BASSIN

La loi sur l'eau de 1992 a instauré deux outils de planification de la politique de l'eau, confortés par la loi sur l'eau et des milieux aquatiques de 2006. Un outil adapté à l'échelle d'un grand bassin hydrographique qui correspond au bassin d'un

Après l'état des lieux et le diagnostic, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du Haut-Allier va entrer dans le vif du sujet. Pour une meilleure protection des milieux aquatiques.

Au terme de huit années de travail et de concertation, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du Haut-Allier vient de clore sa phase d'élaboration. Cette dernière, consacrée à l'état des lieux, au diagnostic et à la définition d'un scénario puis d'une stratégie d'actions, a été conduite avec les acteurs du territoire (agriculteurs, pêcheurs, associations de protection de la nature, responsables de sports d'eau vives...).

Elle débouche à ce jour sur la troisième et dernière étape de mise en œuvre, qui manquera le lancement des différentes actions et leur suivi. « Trois documents, résultats de ces huit années de travail, ont été validés en décembre dernier par la Commission locale de l'eau (CLE) », précise Franck Noël-Baron, président de la CLE du Sage du Haut-Allier. L'année 2015 sera rythmée, pour les quatre prochains mois, par la phase de consultation des assemblées (communes, communautés de communes...) puis, pendant deux mois, par une enquête publique où chacun pourra se positionner et donner son avis. « À la suite de quoi, valide, le Sage pourra entrer dans sa phase d'action définie par le plan d'aménagement et de gestion durable », précise-t-il.

Un Sage est un document de planification de la gestion intégrée de l'eau qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le plan d'aménagement et de gestion du bassin versant du Haut-Allier comporte 46 dispositions. Cinq grands objectifs constituent son orientation : l'organisation d'une gouvernance et d'une communication propres à la mise en œuvre du Sage, la poursuite des efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines, la gestion durable des ressources raisonnant les usages et préservant les zones humides, la sauvegarde des écosystèmes aquatiques et leur biodiversité, le maintien de la culture du risque de crue.

« Le Sage est un outil d'actions qui repose sur quatre règles : l'encadrement de la réalisation

SAGE. Marie Beronier, animatrice du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Sineat du Haut-Allier, Franck Noël-Baron, président de la Commission locale de l'eau du Sage et les documents finalisés.

Cinq départements et 165 communes

Le Sage du Haut-Allier est situé en amont du bassin Loire Bretonne. Il s'étend des sources de l'Allier, au Mourre de la Sorèille en Lozère, à sa confluence avec le Semoire sur la commune de Vieille-Brioude, en Haute-Loire.

Ce territoire, qui occupe plus de 2.000 km², représente un véritable bassin de vie. Support d'une richesse floristique et faunistique conséquente, ce territoire est également lié à une activité touristique importante et une activité agricole majeure.

Le périmètre du Sage comprend 165 communes situées sur cinq départements (10 en

Ardeche, 9 dans le Cantal, 107 en Haute-Loire, 37 en Lozère et 2 dans le Puy-de-Dôme) et trois régions (Auvergne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes).

Un espace urbain éclaté

Le bassin du Haut-Allier est un territoire rural (0,027 habitants estimés) partagé entre les terres agricoles (40 %) et la forêt (59 %). L'espace urbain, qui représente moins de 1 %, est éclaté sur le territoire. ■

TERRITOIRE. Le périmètre du Sage du Haut-Allier s'étend sur trois régions et cinq départements.

des grands fleuves de France : le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), qui décline le SDAGE à une échelle plus petite et plus cohérente, à savoir le bassin-versant.



En tant que future structure porteuse du SAGE du Haut-Allier, l'Etablissement Public Loire a demandé au Président de la CLE de participer au un web journal vidéo consacré à l'Aménagement et la Gestion des Eaux. Ce numéro, permet de balayer l'ensemble des actions proposées par les acteurs de l'eau du bassin de la Loire, pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Retrouver la totalité du reportage sur le lien suivant : <http://www.e-loire.tv/e-loire-tv3>

2. Intervention scolaire :

L'animatrice du SAGE est intervenue auprès les élèves de 1^e STAV du Lycée de Neuvic, afin d'expliquer les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et sa déclinaison au niveau national au travers des SDAGE et des SAGE.

La matinée théorique en salle s'est poursuivie par une visite sur le terrain qui surplombait de la retenue du barrage de Poutès. Cela a permis d'aborder les travaux envisager sur le barrage de Poutès en faveur de la biodiversité et plus particulièrement du saumon.



3. Site internet :

Depuis 2014, le SAGE du Haut-Allier possède un site internet.

Mis à jour régulièrement par l'animatrice du SAGE, ce site est l'outil principal de diffusion de l'information et des documents de travail auprès des membres de la CLE et du bureau. Il permet à chacun de connaître l'avancement de la procédure et ainsi que l'actualité relative à la gestion des ressources en eau sur le territoire du SAGE mais également sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

4. Exposition :

La cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier a fait édité l'exposition « 3 E : Espèce Exotiques Envahissantes » réalisée par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels. Composée de 10 panneaux, cette exposition présente les espèces exotiques envahissantes, leurs impacts sur les habitats naturels, sur la santé humaine ou encore les moyens de gestion à mettre en œuvre pour limiter voire stopper leur progression.

Cette exposition sera mise à disposition des communes intéressées.

5. Sensibilisation :

Depuis quatre ans, la cellule eau du SMAT organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2015, une vingtaine de personnes s'est mobilisée pour venir ramasser les débris sur les bords de l'Allier.

6. Valorisation du projet de réaménagement du barrage de Poutès :

EDF en partenariat avec le SMAT du Haut-Allier, SOS Loire Vivante et l'association de préfiguration du PNR Sources et Gorges de l'Allier, a réalisé une brochure d'information retraçant les différentes étapes

qui ont conduit au projet de réaménagement du barrage de Poutès (plaquette jointe en annexe). Cette plaquette d'information est également l'occasion de présenter la nouvelle configuration du barrage et les spécificités techniques du futur ouvrage permettant la libre circulation piscicole et sédimentaire.

Dans le même esprit, et toujours avec les mêmes partenaires, un site internet collaboratif autour de ce projet a été réalisé et mis en ligne depuis le 4 novembre 2015 : <http://www.nouveau-poutes.fr/fr>

VII. BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc...;
- les frais de **communication**, comprenant l'édition et la diffusion de la lettre d'information du SAGE ;
- les **études** relatives à l'élaboration du SAGE

Pour le financement de l'animation, de la communication et des études, les co-financeurs interviennent à hauteur de 80%.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2015 sont présentées dans le tableau suivant :

	Dépenses prévisionnelles 2015	Dépenses réelles 2015
Animation de la CLE	37 000€	36 652,41€
Secrétariat/Comptabilité/Gestion du personnel	7 500€	6 371,71€
Frais de fonctionnement	8 000€	7 955,29€
Communication	2 000€	620,40€
TOTAL Cellule d'animation	54 500€	51 599,81€

Intitulé de l'étude	Enveloppes globales	Dépenses 2014	Dépenses 2015
Rédaction des produits du SAGE et suivi juridique	125 580€	72 798€	11 334€
Consultation des assemblées et enquête publique	80 000€	/	2 553€

VIII. BILAN - PERSPECTIVES

L'année 2015 a été consacrée à l'information des organismes sur le projet de SAGE du Haut-Allier au travers de la phase de consultation des assemblées et la préparation de l'enquête publique.

Les principales perspectives pour 2016 sont les suivantes :

- Lancer et suivre la procédure d'enquête publique ;
- Affiner la rédaction du PAGD et du règlement suite à l'enquête publique ;
- Organiser le changement de structure porteuse de la cellule d'animation ;

- Approuver définitivement le projet de SAGE par la CLE en juin 2016 ;
- Diffuser le SAGE du Haut-Allier approuvé ;

Par ailleurs, il s'agira de préparer la mise en œuvre du futur SAGE avec comme objectifs de :

- Construire le tableau de bord afin d'en faire un outil de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du SAGE ;
- Mettre en œuvre les premières actions du PAGD ;
- Pérenniser et renforcer les actions de communication ;
- Faire émerger une dynamique de contrats territoriaux sur les secteurs orphelins